



Cimetières de Montmirail

Coordonnées

51210
Montmirail
Infos pratiques

Ouverture :

Du 1er avril au 31 octobre de 08h30 à 19h

Du 1er novembre au 31 mars de 08h30 à 17h00

Conditions d'inhumation dans le cimetière communal :

1. Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune
2. Aux personnes qui ont vécu la plus grande partie de leur vie sur le territoire de la commune
3. Aux personnes qui sont nées sur le territoire de la commune
4. Aux personnes décédées sur le territoire de la commune
3. Aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille ou une sépulture collective

Cimetière, reprise des concessions.

La ville de Montmirail a décidé d'engager une procédure de reprise des concessions en état d'abandon (articles R2223-12 à RR2223-23) aux cimetières (Montmirail, Courbetaux, l'Echelle le Franc et Maclaunay).

Il s'agit des concessions perpétuelles qui, après une période de 30 ans, ne sont plus entretenues (clôture métallique tordue, monument brisé, pierre fracturée, envahissement d'herbes folles...) et dans lesquelles aucune inhumation n'a eu lieu les 10 dernières années.

Un relevé des concessions identifiées comme telles est en cours mais nous invitons, d'ores et déjà, toutes les personnes ou familles ayant une concession au cimetière correspondant aux critères ci-dessus ou connaissant les familles ou héritiers d'une telle concession à contacter rapidement le service Cimetières en Mairie au 03.26.81.19.40 afin de nous communiquer tous les renseignements pouvant nous aider dans nos recherches

De plus : à défaut de renouvellement d'une concession temporaire, au terme d'un délai de deux ans suivant son expiration, la commune peut en disposer, donc pensez à la renouveler.

Documents

[Règlement](#)
[demande-de-concession-2016.pdf](#)